

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	59
Pouvoirs .....	6
Total votants .....	65

**Affaire n°120/09-2023**

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT  
DE RESPONSABLE ADJOINT AU SERVICE  
FINANCIER - GRADE DE REDACTEUR  
PRINCIPAL 1ERE CLASSE. -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 18 septembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 18 septembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 septembre 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Thomas BERTHON, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Franck GRASSELER, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Pierre MOUILLOT, François BOUCHART, Jean-Bernard BLONDIN, Gladys CELANIE, Jean-Claude OLIVIERI, Yamina AMARA, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, Huong TAN suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, Claude SEVESTE, titulaires et Madani KHALOUA, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAUX, titulaires et Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de Mme Haller à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Nathalie Dutriaux, Guillaume Klotz, Alain Brucher, Nicole Vibert.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Christophe Couloumy  
Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
Excusé : François Benavente.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Thierry Tasd'homme  
Excusés : Flora Phongprixia, Sofiane Ghozlane.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Dominique Benoit, Patrick Vordonis, Christine Fleck, Frédéric Marcoux,  
Excusés : Marie-Paule Devauchelle, Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :  
Sylvain Caldonnazo, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre  
Excusés : Frédéric Poupinot.

## **120. Création d'un emploi permanent de Responsable Adjoint du Service Financier – filière administrative - grade Rédacteur Principal de 1ère Classe :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint au Responsable du service Financier avec le grade de Rédacteur Principal de 1ère classe.

Vu les grilles des effectifs ci-dessous :

### **GRILLE DES EFFECTIFS BUDGETAIRE AVANT CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT**

	Titulaire	Contractuel CDI	Contractuel CDD
<b>Emploi Fonctionnel</b>			
Directrice Général des Services	1		
<b>Total effectif Emploi Fonctionnel</b>	<b>1</b>		
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		
Rédacteur			1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3		
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5		
Adjoint administratif territorial	7		1
<b>Total effectif Filière Administrative</b>	<b>17</b>		<b>2</b>
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation territorial	1		
<b>Total effectif Filière Animation</b>	<b>1</b>		
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur	1		
Agent de Maitrise Principal	3		
Agent de Maitrise	1		
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4		
Adjoint technique territorial	19	4	13
<b>Total effectif Filière Technique</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
<b>Total Effectif Budgétaire</b>	<b>49</b>	<b>4</b>	<b>15</b>

Total effectif budgétaire = 68

**GRILLE DES EFFECTIFS BUDGETAIRE APRES CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT**

	Titulaire	Contractuel CDI	Contractuel CDD
<b>Emploi Fonctionnel</b>			
Directrice Général des Services	1		
<b>Total effectif Emploi Fonctionnel</b>	<b>1</b>		
<b>Filière Administrative</b>			
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		
Rédacteur			1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3		
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5		
Adjoint administratif territorial	7		1
<b>Total effectif Filière Administrative</b>	<b>18</b>		<b>2</b>
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation territorial	1		
<b>Total effectif Filière Animation</b>	<b>1</b>		
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur	1		
Agent de Maitrise Principal	3		
Agent de Maitrise	1		
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4		
Adjoint technique territorial	19	4	13
<b>Total effectif Filière Technique</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
<b>Total Effectif Budgétaire</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>15</b>

**Total effectif budgétaire = 69**

Entendu l'exposé,

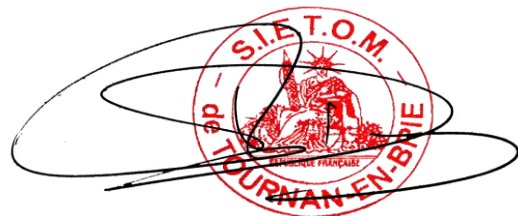
Sur proposition du Président,

*Le Comité Syndical :*

- **DECIDE** la création du grade Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, afin de permettre le recrutement d'un agent dans l'emploi de Responsable Adjoint du Service Financier
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet .

***Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 19 septembre 2023.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*